



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 140      030      2023

**Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

**Etaient présents** : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

**Ont donné procuration** : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,  
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,  
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,  
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

**Absents/excusés** : (0)

**Secrétaire de séance** : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,  
l'Adjointe déléguée,  
Le Maire,  
CALCOEN David

  
DEHONDT Florence



### 30. LISTE DES DECISIONS

**01-03/07/2023** - est signé le 17/03/2023 le devis proposé par le parc d'Olhain situé 62620 MAISNIL LES RUITZ Mairie de Wormhout – 59470 WORMHOUT.

SIRET : 775 630 601 00208

pour le camp 12-17 ans qui se déroulera du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet 2023 pour 20 enfants + 3 adultes. Ce séjour aura lieu au parc d'Olhain.

**Coût** : Le parc d'Olhain facturera le séjour à la fin du séjour.

Il a été convenu par les 2 parties d'un tarif de 5022 € pour l'ensemble de la prestation décrite ci-dessous. 2 forfaits bellétoile + 4 x 23 repas du soir + 4 x 23 petit déjeuner + 5 x 23 repas du midi + 2 stages multisports + 2 packs luges + 2 forfait piscine + filet suspendu

La dépense sera inscrite au compte 6188/423/AL ETE– règlement – du budget de la commune.

**Date de signature du devis** : 17/03/2023

**02-03/07/2023** - est signé le 30/06/2023 le devis proposé par le parc d'Olhain situé 62620 MAISNIL LES RUITZ Mairie de Wormhout – 59470 WORMHOUT.

SIRET : 775 630 601 00208

pour le camp 12-17 ans qui se déroulera du lundi 7 août au vendredi 11 juillet 2023 pour 19 enfants + 3 adultes. Ce séjour aura lieu au parc d'Olhain.

**Coût** : Le parc d'Olhain facturera le séjour à la fin du séjour.

Il a été convenu par les 2 parties d'un tarif de 4756.80 € pour l'ensemble de la prestation décrite ci-dessous. 2 forfaits bellétoile + 4 x 22 repas du soir + 4 x 22 petit déjeuner + 4 x 22 repas du midi + 22 pique-niques + 2 stages multisports + 2 forfait piscine + filet suspendu

La dépense sera inscrite au compte 6188/423/AL ETE– règlement – du budget de la commune.

**Date de signature du devis** : 30/07/2023

**03-03/08/2023** – est validé avec la Société AGRIFORCE OXAGRI-LAMBLIN

Objet : La cession d'une tondeuse acquise le 14 Août 2007 pour un prix de 4000 €

Immobilisation n°2007053 – Valeur initiale : 31393,00 € - Valeur à l'actif : 0,00 €

Date de validation : 26/04/2023

Montant du contrat : 4000 € TTC

La sortie de l'actif du bien fera l'objet d'une écriture comptable

**04-12/09/2023** – est signé avec la Société NILFISK-ADVANCE – 26 Avenue de la Baltique – BP246 – COURTABOEUF (91944) – SIRET : 35360619700054 :

Objet : contrat d'entretien de deux autolaveuses BA410 :

- 1 autolaveuse BA410 située à la Médiathèque

- 1 autolaveuse BA410 située à la Salle polyvalente

Durée du contrat : 5 ans à compter du 25/07/2023 pour la période du 25/07/2023 au 24/07/2028

Date de signature du contrat : le 25/07/2023

Montant du contrat : conditions tarifaires en vigueur au 25/07/2023 : redevance annuelle de 917.39 € HT, soit 1100.87 € TTC pour 2 visites/an et par autolaveuse

**05-07/08/2023** – est signé avec la Société TROOV RDV – 1 impasse de l'Eglise – 13007 MARSEILLE , un contrat de service pour l'utilisation d'une licence non exclusive portant sur des solutions de gestion de flux (plateforme de rendez-vous en ligne) et des services associés,

Hébergement et maintenance – mise à jour – assistance et support 1500€/an HT comprenant une mise en place globale du logiciel et d'une formation aux utilisateurs en visio 500€/an HT

Pour une période de 24 mois à compter de l'installation du nouveau matériel, renouvelable par tacite reconduction,

Date de signature du contrat : 07/08/2023

**06-07/08/2023** – est signé avec la Société DEBRUYNE COLART – Zac de la Croix Rouge – 59380 BERGUES, un contrat de services pour la mise en fourrière sur le territoire de la Commune de Wormhout à la demande de la gendarmerie, à défaut de réponses des propriétaires desdits véhicules,  
- Enlèvement des véhicules : 121,27 € TTC pour chaque enlèvement et correspondant à un véhicule stationné en longue durée gênante (cas des véhicules épaves et assimilés)  
- Gardiennage des véhicules : 6,42 € TTC par jour et facturable sur 10 jours pour chaque gardiennage et correspondant à un véhicule stationné en longue durée gênante (cas de véhicules épaves et assimilés)  
Pour une période de 12 mois à compter du démarrage de la première période allant de la date du démarrage du présent marché.

Date de signature du contrat : 07/08/2023

**07-28/08/2023** – est mis en place à compter de 2023 la RODP pour les chantiers provisoires d'électricité. Cette redevance est variable d'année en année et correspond à 10% de la redevance d'occupation du domaine public. La redevance chantiers provisoires correspond à 10% de la RODP, soit 154,00 € pour 2023

**08-13/09/2023** - est signé avec Didier Zonnekynd sous l'appellation de « Zoon&Co »  
**un contrat d'engagement en vue de proposer une prestation musicale en déambulation**, aux conditions suivantes :

Coordonnées du mandataire :

Didier Zonnekynd sous l'appellation « Zoon & Co » - 53, rue du Comte Jean -59760 Grande Synthe

N° de Siret :508 675 238 00010

**Date, horaires et lieu de la prestation : le dimanche 14 octobre 2023, place du Général de Gaulle et Environnements commerciaux – 59470 Wormhout**  
de 10h à 12h soit 2 heures.

**Montant : 360 € TTC (Trois cent soixante euros).**

Date de signature du contrat : le 13/09/2023

Cette somme correspond au cachet.

**09 - 12/09/2023** - est signé avec la Protection Civile du Nord– 23 Rue de Rivoli – 59800 LILLE – une convention – dispositif prévisionnel de secours pour assurer la sécurité des participants et du public lors du vide grenier en date du 24 Septembre 2023

Date de signature du contrat : le 12/09/2023

Montant : 590,00 euros TTC (comprenant 4 intervenants secouristes, 1 LP Tente, 1 lot de matériel de type A et type B, et 1 véhicule logistique de premiers secours à personnes)

**10 - 14/09/2023** - de solliciter dans le cadre des journées du patrimoine, l'aide à la diffusion mise en place par le Département pour la Fanfare « Mortal Combo » le dimanche 17 septembre 2023.

Coût de la prestation : 2000 euros.

Le montant de la subvention pourra atteindre au maximum 40 % du coût de la prestation.

**11-14/09/2023** – l'indemnisation proposée par l'auteur des faits pour le sinistre est acceptée.

Objet : Panneau voirie – Place du Général de Gaulle – Poteau acier galvanisé d'un panneau STOP

Date du sinistre : 21/06/2023

Montant des dommages : 88,51 €

Règlement par chèque bancaire




**12-21/09/2023** – d'annuler la décision 035 portant sur la participation au projet « c'est mon patrimoine » avec l'association les amis du musée communal Jeanne Devos, la Drac, le Collectif HF Matrimoine et la Compagnie Détournement ayant pour intitulé « Sensibilisation au patrimoine culturel Flamand de la photographie et l'œuvre de Jeanne Devos » sur 7 journées entre juillet et septembre 2023

Objet : Annulation de la décision 035 – cette participation au projet est devenue payante

Date : 21/09/2023

Fait et délibéré en séance le 28-09-2023


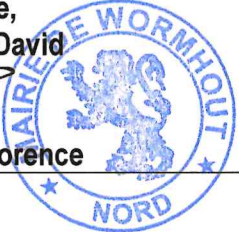

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>   <p>DEHONDT Florence</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>
--	---